

**MARIAGE DEVANT ETRE CELEBRE PAR L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL CONSULAIRE
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS CONJOINTS**

NOM : (majuscules).....
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION :

LIEU DE NAISSANCE :
DEPARTEMENT : (code postal) :
PAYS :

DATE DE NAISSANCE :
NATIONALITE(S) :

DOMICILE :
N° et rue:
.....
Ville (code postal) :
Pays :

RESIDENCE :
N° et rue:
.....
Ville (code postal) :
Pays :
Date de début de la résidence :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE VEUF (VE) : DIVORCE (E) :
Si veuf(ve) ou divorcé(e) :
Nom et prénom du précédent conjoint :
Date et lieu du précédent mariage :
Date du veuvage¹ ou de la décision de divorce² :

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		
PROFESSION ³		
DOMICILE ³ :		
LIEU		
CODE POSTAL		
N° ET RUE		
PAYS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A, le

SIGNATURE

¹ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.
² Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.
³ Ne pas préciser en cas de décès. Indiquez « Décédé ».

**MARIAGE DEVANT ETRE CELEBRE
PAR L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL CONSULAIRE
RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS CONJOINTS**

DATE PREVUE DE CELEBRATION DU MARIAGE
.....

1. Nous décidons que l'ordre dans lequel nous souhaitons être nommés(es), lors de la célébration et dans l'acte de mariage, est le suivant :

- M.....

- M.....

2. PARENTE ou ALLIANCE

Les futurs conjoints ont-ils un lien de parenté ou d'alliance entre eux ? OUI NON

si OUI, lequel ?
.....

3. REGIME MATRIMONIAL :

Un contrat de mariage est-il prévu ? OUI NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre régime matrimonial est-il prévu ? OUI NON

4. ENFANTS COMMUN DES FUTURS CONJOINTS⁽¹⁾ :

	Prénom(s)	NOM
Premier enfant
	.	.
Deuxième enfant
	.	.
Troisième enfant
	.	.
Quatrième enfant
	.	.

A, le Prénom : NOM : Signature du futur conjoint	A, le Prénom : NOM : Signature du futur conjoint
---	---

⁽¹⁾ Joindre une copie de l'acte de naissance de chacun des enfants le cas échéant traduite et légalisée.